

F marchés publics A1
MH/EDJ/JP
881-2022

Bruxelles, le 1^{er} juin 2022

AVIS

sur

**LA MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DES PROJETS "ACCOMPAGNEMENT DES
PME DANS LES MARCHÉS PUBLICS" (PROJETS 14-16)
ET L'ASPECT RELATIF A LA FORMATION (PROJET 17) DANS LE CADRE
DU PLAN D'ACTION COMMUN**

Le 8 avril 2022, le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME a reçu de M. David Clarinval, Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, une demande d'avis sur une mise en œuvre pratique des projets "accompagnement des PME dans les marchés publics" (projets 14-16) et "formation" (projet 17) dans le cadre du plan d'action commun "Stimuler l'accès des PME aux marchés publics".

Après avoir consulté la Commission Politique générale PME et les membres concernés de la Commission sectorielle n° 4 - Construction, le Bureau du Conseil Supérieur a émis l'avis suivant le 1^{er} juin 2022.

CONTEXTE

Le 19 novembre 2021, le gouvernement fédéral a adopté le plan d'action commun pour améliorer l'accès des PME aux marchés publics¹. Le Conseil Supérieur a déjà exprimé son point de vue sur le projet de plan d'action dans son avis sur un plan d'action commun en vue d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics². Le plan d'action commun fédéral vise, entre autres, à promouvoir l'accès des PME aux marchés publics.

Les points d'action du plan qui traitent de l'accompagnement des PME dans les marchés publics (projets 14-16) et du volet relatif à la formation (projet 17) sont soumis à l'avis du Conseil Supérieur.

Il concerne plus particulièrement les projets suivants :

- Stimuler – Accompagnement des PME
 - Projet 14 : 1er pilier – Offre de base d'informations
 - Projet 15 : 2e pilier – Inciter les PME à suivre les formations nécessaires en matière de marchés publics
 - Projet 16 : 3e pilier – Partenaires potentiels et prestation publique de services
- Stimuler – Formation
 - Projet 17 : Besoins généraux, offre et pack de démarrage

Il est demandé d'exprimer son avis sur la manière de mettre en œuvre concrètement ces projets pour inciter les PME à participer aux marchés publics. Un questionnaire portant sur la manière dont les projets concernant l'"accompagnement" et la "formation" devraient être réalisés est ainsi annexé à la demande d'avis. Ce questionnaire est repris intégralement ci-dessous.

POINTS DE VUE

Dans le cadre de son avis sur le plan d'action commun, le Conseil Supérieur a mentionné l'importance d'un programme d'accompagnement pour les PME afin d'améliorer leur participation aux appels d'offres publics, ainsi que la nécessité de sensibiliser les soumissionnaires potentiels à cette possibilité de participation.

Le Conseil Supérieur se réjouit donc de lire que les organisations (inter)professionnelles concernées seront impliquées dans la mise en œuvre pratique des aspects relatifs à la sensibilisation et la formation.

¹ [Le plan d'action commun « Stimuler l'accès des PME aux marchés publics » | SPF Economie \(fgov.be\)](#)

² Avis n° [851-2021](#) sur un plan d'action commun en vue d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics

Il demande dès lors que des ressources suffisantes soient accordées à ces organisations pour leur permettre de remplir ces missions de la meilleure façon possible.

Le Conseil Supérieur note qu'il serait utile de fournir un outil permettant de suivre l'avancement des projets du plan d'action.

1) Scope

- *Quel est le scope souhaité des services publics en matière des marchés publics ?*
 - o *Comment le CSIPME conçoit-il le rôle du gouvernement fédéral ? Qu'attend réellement une PME comme services publics en matière de marchés publics ?*
 - *Des formations ? Des formations et un accompagnement limité ? Des formations et un accompagnement approfondi³ ?*

➤ Réponse :

- o Le rôle des services publics fédéraux consiste principalement à diffuser l'information sur les marchés publics aussi largement et efficacement que possible. Les informations doivent être centralisées, atteindre les bons destinataires et être présentées de manière lisible (perspective "user friendly"). L'homogénéité des informations est également très importante pour éviter toute confusion d'interprétation.
- o En termes de sensibilisation, il pourrait être intéressant pour les pouvoirs adjudicateurs d'organiser des séances de pré-information pour décrire correctement le besoin.
- o Accompagnement :
 - Via un helpdesk (en cas de questions sur un contrat en cours, de difficultés avec la plateforme e-procurement lors de la recherche de marchés et de la soumission d'offres).
 - Par le biais de tutoriels vidéos simples et accessibles sur la manière dont les entrepreneurs doivent utiliser les applications gouvernementales (par exemple, la plateforme e-procurement).⁴ Les organisations (inter)professionnelles peuvent alors s'y référer sur leur site web.
 - Via des FAQ, des manuels, un aperçu de base de la législation sur les marchés publics, de courtes dispositions explicatives, etc.
 - Le Conseil Supérieur relève que les informations doivent être fournies de manière concise, centralisée, claire et accessible.
- o Formation :
 - Référence claire sur le site web aux prestataires de services privés, aux offres professionnelles et interprofessionnelles.

³ Un accompagnement tel que, par exemple, la mise à disposition de manuels, ou encore une aide à la recherche, à la consultation et à la réponse aux marchés publics via, par exemple, un service d'assistance, ou encore via, par exemple, la mise à disposition de matériel informatique? Quel est le niveau d'orientation attendu/demandé?

⁴ À titre d'exemple, le Conseil Supérieur renvoie à la manière dont l'ONSS clarifie des questions plutôt compliquées.

- Organiser des consultations du marché et des sessions informatives "faire des affaires avec le gouvernement"⁵ et "Meet Your Buyer"⁶ où les entrepreneurs peuvent être contactés et où les organisations (inter)professionnelles/fournisseurs de services privés peuvent également expliquer comment participer aux marchés publics.
 - L'organisation par le gouvernement, en collaboration avec des organisations (inter)professionnelles, d'événements au cours desquels des conseils et astuces sont donnés aux entrepreneurs, où il est fait référence aux bonnes pratiques, ...⁷
- *Le gouvernement fédéral offre-t-il aujourd'hui suffisamment de formations à propos des marchés publics aux organisations intermédiaires ou l'offre devrait-elle être augmentée/adaptée ?⁸*
 - *Si oui, comment ?*
- **Réponse:**
 - Ces formations ne sont pas connues du Conseil Supérieur. Il estime qu'il s'agit d'une bonne initiative mais qu'il faut davantage la promouvoir.

2) L'organisation des formations sur les marchés publics

- *Quelles organisations intermédiaires sont, selon le CSIPME, les mieux placées pour offrir des formations sur les marchés publics aux PME ?*
 - *Des organisations professionnelles, des organisations interprofessionnelles, autres partenaires pertinents... ?*
- **Réponse :**
 - Les organisations (inter)professionnelles, éventuellement par le biais d'une collaboration entre elles ou avec des entreprises privées. Outre la formation en tant que telle, il est nécessaire de créer un réseau de soutien aux PME pour les assister dans la soumission d'offres et les aider ainsi à mieux répondre aux marchés.
- *Selon le CSIPME, les organisations intermédiaires sont-elles suffisamment en mesure d'organiser elles-mêmes les formations nécessaires sur les marchés publics pour les PME ou faut-il que, par exemple, le gouvernement fédéral leur apporte son soutien ?*
 - *À cet égard, il convient d'accorder une attention suffisante aux façons d'atteindre le groupe cible spécifique des « entrepreneurs ayant de faibles compétences numériques » (cf. la numérisation toujours plus poussée des marchés publics).*

⁵ Voir, par exemple, les sessions « faire des affaires avec le gouvernement », organisées par UNIZO en collaboration avec les villes/communes.

⁶ Voir, par exemple, les sessions "Business networks", organisées conjointement par UCM et Unizo en collaboration avec les services d'achats des villes et communes (p.ex : <https://www.ucmbruxelles.be/Agenda/Business-Networks-La-Commune-d-Anderlecht-veut-devenir-votre-cliente>)

⁷ Voir, par exemple, les événements organisés par le [gouvernement flamand](#) pour accroître la participation des PME aux marchés publics.

⁸ Le gouvernement fédéral (SPF BOSA) « forme les formateurs », pas les entreprises elles-mêmes.

- *Il faut également veiller à atteindre ce groupe cible partout (géographiquement parlant).*
- Réponse:
 - Le Conseil Supérieur recommande le soutien du gouvernement, notamment par la promotion de formations sur les marchés publics et l'organisation d'événements.⁹
- *S'il y a un besoin de soutien*
 - *Comment ?*
 - *Qu'est-ce qui est nécessaire ? (Contenu, technique, financier...)*
 - *Comment le gouvernement peut-il stimuler et soutenir ces organisations afin de créer ou de maintenir une offre (locale) garantie de formation et d'accompagnement des PME en matière de marchés publics ?*
- Réponse:
 - Le coût de l'élaboration d'une offre pour les entrepreneurs dans le cadre d'un marché public est élevé. Un soutien financier est nécessaire pour garantir le maintien d'une offre de formation adéquate et le développement de programmes plus nombreux, de meilleure qualité et plus approfondis. En effet, c'est le gouvernement fédéral lui-même qui est en partie responsable de la complexité de cette matière (comme le souligne à juste titre le plan d'action).
 - Un soutien sur le plan du contenu serait pertinent, ici aussi afin de s'assurer que l'information est interprétée d'une manière homogène (par. ex. : développer un lexique définissant les terminologies fréquemment utilisées telles que « bordereau de prix », etc).

3) Obstacles et incitations fiscales à la formation

- *Quels sont les obstacles qui, selon le CSIPME, empêchent les PME de (vouloir) suivre une formation sur les marchés publics ?*
 - *Et que peut faire le gouvernement pour aider ?*
- Réponse:
 - De nombreux entrepreneurs pensent que leurs activités ne se prêtent pas à la participation aux marchés publics, et le terme "marchés publics" apparaît également comme quelque chose de difficile/compliqué. Le Conseil Supérieur préconise une campagne de sensibilisation qui mette l'accent sur les possibilités de "faire des affaires avec les autorités publiques" et sur l'importance de suivre des formations.
 - Les obstacles suivants existent :
 - Temps/coût
 - Il y a trop de conditions à remplir, qui sont en outre disproportionnées pour les petites entreprises ;

⁹ cf. note de bas de page 5.

- Ne remplissent pas les critères de chiffre d'affaires ;
 - Ne dispose pas du personnel qualifié (ressources humaines) ;
 - Craignent les délais de réponse (de notification de l'attribution du marché). Un délai incertain ou trop long perturbe l'organisation de leurs activités, de leurs carnets de commandes et de leurs ressources;
 - Craignent des retards de paiement;
 - ...
- *Les incitations fiscales (et autres) existantes pour la formation (concernant les marchés publics) sont-elles suffisantes, quel est leur impact ?*
 - *Sont-elles suffisamment connues et/ou accessibles ?*
 - *Y a-t-il, selon le CSIPME, certains obstacles aux incitations fiscales qui doivent être supprimés ?*
- Réponse:
- Les mesures d'incitation existantes pour la formation sur les marchés publics ne sont pas suffisamment connues. Selon le Conseil Supérieur, il conviendrait, par exemple, de permettre une déduction fiscale supplémentaire lorsque l'on suit des cours de formation sur les marchés publics, en rendant ces cours déductibles à 120%.

4) « Pack de démarrage » standard de formation

- *Le gouvernement fédéral envisage d'élaborer un « pack de démarrage » standard de formation de base sur les marchés publics pour les entreprises (cette formation peut être à la fois substantielle et technique, par exemple sur la plateforme e-procurement):*
 - *Quelle est la position du CSIPME sur la pertinence de cette idée ?*
- Réponse :
- Le Conseil Supérieur estime qu'un "pack de démarrage" de formation de base devrait plutôt être une mission à remplir pour les organisations (inter)professionnelles dans le cadre de leur compétence de conseil envers les membres. Pour le Conseil Supérieur, la formation par le gouvernement passe plutôt par le biais d'organisation d'événements en coopération avec les organisations (inter)professionnelles.
- *Si le CSIPME est favorable à l'idée : comment le Conseil voit-il le contenu d'un tel paquet de démarrage ? Quels sont les « cours de base » que le Conseil juge indispensables ?*
 - *Qui joue quel rôle dans l'histoire ? Quel rôle les organisations intermédiaires envisagent-elles pour elles-mêmes et dans quelles conditions ? Qu'attend-on du gouvernement fédéral ?*
 - *Comment proposer au mieux un tel pack de démarrage ? Par exemple, d'une part via des informations toujours accessibles au public (gratuitement) par le biais de vidéos, de webinaires et autres, et d'autre part via des organisations intermédiaires qui assurent une formation continue à ce sujet ?*
 - *Compte tenu de leur contact avec les jeunes entreprises, les guichets d'entreprises ont-ils un rôle à jouer à cet égard ?*

➤ Réponse :

- Le Conseil Supérieur est d'avis que les guichets d'entreprises peuvent également informer les entrepreneurs débutants de la possibilité d'intégrer les marchés publics dans leurs activités. Ceci s'intègre bien dans les missions de conseil qui leur incombent déjà (ils sont déjà habitués à la matière des marchés publics de par leur intervention dans le processus d'agrément des entrepreneurs de la construction). Par exemple, en fournissant des informations sur les possibilités de participation aux marchés publics via leur site web, par le biais de contacts avec les entrepreneurs, etc. Ils joueraient ainsi un rôle de sensibilisation de première ligne. Pour ce faire, ils doivent disposer des moyens financiers et de contenus (en termes d'information) adéquats.

5) Manuels

- *Le SPF BOSA fournit un certain nombre de manuels spécifiquement destinés aux entreprises.¹⁰*
 - *Les membres du CSIPME utilisent-ils ces manuels et si oui, de quelle manière ?*
 - *Comment le CSIPME perçoit-il ces manuels ?*
 - *Sont-ils suffisamment connus ?*
 - *Sont-ils suffisamment accessibles ?*
 - *Certains autres sujets devraient-ils être dotés de manuels similaires ?*
 - *Le CSIPME a-t-il d'autres commentaires à faire sur ces manuels et la manière dont ils sont proposés ?*

➤ Réponse :

- Le Conseil Supérieur a observé que les membres des organisations (inter)professionnelles ne connaissent pas suffisamment ces manuels. Ceux qui les utilisent les perçoivent comme difficiles d'accès. Il est dès lors préconisé d'utiliser des tutoriels vidéos simples et facilement accessibles.
- Il est important de limiter au maximum la multiplication des manuels et de centraliser l'information sur une seule plateforme/dans un seul guide (avec, si nécessaire, plusieurs sections qui renvoient à ces manuels plus spécifiques).

¹⁰ [Vous trouverez ici un aperçu des manuels.](#)

CONCLUSION

Le Conseil Supérieur se réjouit de la poursuite de l'élaboration des projets et encourage les propositions suivantes :

- fournir des informations, en particulier la mise à disposition gratuite des informations de base nécessaires sur les marchés publics, de tutoriels vidéos relatifs aux applications gouvernementales, ... ;
 - encourager structurellement les micro- et petites entreprises à participer (annuellement) à un certain nombre de formations sur les marchés publics, mais aussi à participer aux marchés publics ;
 - fournir un soutien financier et en termes de contenu aux organisations (inter)professionnelles afin qu'elles puissent offrir aux PME la formation et l'accompagnement nécessaires en matière de marchés publics.
-